

**La compensation volontaire comme marché controversé :  
une analyse de la religiosité du champ de la critique**

**Ph. Robert-Demontrond & A. Joyeau**

CREM UR CNRS 6211  
IGR Université de Rennes 1  
philippe.robert@univ-rennes1.fr  
anne.joyeau@univ-rennes1.fr

**Résumé**

Parmi les solutions proposées pour faire face aux dérives écologiques du développement économique mondial, et en particulier au changement climatique, on assiste au développement d'un nouveau marché, appelé marché carbone ou marché de la compensation volontaire. Par ce mécanisme, il s'agit d'échanger des droits d'émission de gaz à effet de serre (GES), au niveau national ou international. Après avoir décrit les principes de ce marché en plein essor, il s'agira dans cette communication d'analyser les controverses dont il fait, aussi, l'objet. Ces controverses relèvent du religieux : plus précisément, il s'agit, pour certaines d'entre elles, de religiosités instituées et, pour d'autres, de religiosités instituant.

**Mots-clés** : écologie, compensation volontaire, marché carbone, religions, décroissance

**Summary**

Among the solutions proposed against the environmental problems of global economic development, particularly climate change, we are witnessing the development of a new market, called "carbon market" or "voluntary offset market". Through this mechanism, we exchange emission rights greenhouse gas (GHG) emissions, nationally or internationally. After describing the principles of this growing market, we will analyze in this paper its controversies. These ones are religious controversies : instituted religiosities for some of them, instituting religiosities for others.

**Key-words** : ecology, voluntary offset market, carbon market, religion, decreasing

**Resumen**

Entre las soluciones propuestas para hacer frente a las derivas ecológicas del desarrollo económico mundial, y en particular el cambio climático, asistimos al desarrollo de un nuevo mercado, llamado mercado carbono o mercado de la compensación voluntaria. Por este mecanismo, se trata de cambiar derechos de emisión de gas de efecto invernadero, al nivel nacional o internacional. Después de la descripción de los principios de este mercado de crecimiento, analizaremos en este papel(periódico) sus controversias. Estos son controversias religiosas: religiosidades instituidas para algunos de ellos, instituyendo religiosidades para otros.

## Introduction

Depuis l'officialisation du terme en 1987, le développement durable est tiraillé entre deux logiques : l'une, écocentrique, plaçant l'environnement au cœur de la problématique et l'autre, sociocentrique, dont les préoccupations sont essentiellement les questions d'ordre social. Malgré la tension présente depuis l'origine entre ces deux logiques, l'écologie reste le principe fort, originel, du développement durable.

Dans cette perspective, parmi les solutions proposées pour faire face aux dérives écologiques du développement économique mondial (en particulier le changement climatique), on assiste au déploiement d'un nouveau marché, appelé marché carbone (ou marché de la compensation). Après avoir décrit les principes de ce marché en plein essor (1), il s'agit ici d'analyser les controverses dont il fait aussi l'objet (2).

On montre ainsi que le fonctionnement du marché de la compensation s'aligne sur la pratique ecclésiastique du négoce des indulgences - ce type de traitement, multi-séculaire, presque millénaire, d'actes ayant pour socle modal la transgression d'un devoir. Ce en quoi ce marché s'avère fondé sur une religiosité "de type catholique". Toutefois, le système ainsi développé fait aussi l'objet de vives critiques, aux fondements protestants. Une autre voie est dès lors proposée par les contestataires du système, proposant un modèle qui impliquerait, de la part des consommateurs, des comportements radicalement différents : la réduction des gaz à effet de serre (GES) devrait ainsi relever d'un geste préventif et non pas "réparatif" ; elle devrait relever d'un changement de mode de vie, visant à une "sobriété carbone" continue et/ou à l'adoption de technologies nouvelles, à faibles niveaux d'empreintes écologiques. Et l'on tend, dès lors, vers une nouvelle forme de religiosité. Ce dont il s'agit alors est une religiosité instituante "de type néo-paganisme".

Au plan méthodologique, la recherche effectuée a mobilisé plusieurs modes de production des données et les résultats de plusieurs précédentes études empiriques portant sur la dynamique du commerce équitable (CE), symbolique de celle du développement durable. Une analyse qualitative des documents produits à l'intention du public par les organisations du commerce équitable (OCE) étudiées a ainsi été croisée avec la conduite d'entretiens centrés, enregistrés et retranscrits, réalisés auprès de dirigeants d'OCE (n = 15), de bénévoles, de membres salariés d'OCE et de militants (n = 18), et enfin de consommateurs privilégiant les circuits courts (n = 36). Ces discours ont été complétés par une étude des discours librement tenus sur divers blogs et forums de discussion, et une analyse des textes mis en ligne sur les sites internet des principales associations et organisations du développement durable (et du CE) : le monde du développement durable se prête particulièrement bien à ce type d'investigation, du fait du très fort niveau d'implication socio-politique des acteurs, les inclinant au débat public. Enfin, des observations directes ont complété le dispositif d'enquête (suivi longitudinal, depuis 2004, de débats publics, de forums de discussion et salons, etc.) - permettant notamment d'accéder aux interrogations critiques des acteurs.

### Encadré 1. Eléments méthodologiques

## 1. Principes du marché carbone

### 1.1. Eléments de contexte

Si l'effet de serre est un phénomène physique naturel, le développement économique, historiquement fondé sur l'utilisation de sources d'énergies fossiles (charbon, pétrole...), a entraîné des émissions croissantes de GES, avec pour conséquence une augmentation de la température à la surface du globe et un risque de changements climatiques importants à l'échelle de la planète. Consciente de cet enjeu, la communauté internationale cherche à élaborer des mesures pour lutter contre ce phénomène.

Parmi celles-ci, outre les indispensables mesures de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables, la mise en place de mécanismes de compensation carbone est présentée comme une solution complémentaire. Le traitement du carbone constitue aussi un gisement conséquent d'affaires, à très forte croissance (Bayon et *al.*, 2007 ; Bumpus et *al.*, 2008).

## **1.2. La compensation obligatoire ou la genèse du marché carbone - obligatoire (réglementé)**

Au plan opérationnel, le principe de la compensation est le suivant : après avoir mesuré les émissions de GES générées par une activité (transport, chauffage, etc.), il s'agit de financer des projets qui permettront de réduire, dans un autre lieu, le même volume de gaz à effet de serre (par le biais des énergies renouvelables, du reboisement, etc.). Le principe sous-jacent étant qu'une quantité donnée de CO<sub>2</sub> émise dans un endroit peut être « compensée » par la réduction d'une quantité équivalente de CO<sub>2</sub> en un autre lieu, selon un principe de « neutralité géographique ».

Historiquement, le premier marché carbone est un marché réglementé d'échange de quotas d'émissions dont les projets répondent aux exigences du Protocole de Kyoto (1997). Au niveau de l'Europe, les accords de Kyoto ont conduit à la mise en place d'une directive instaurant un marché européen des permis d'émissions négociables. Chaque pays de l'Union européenne doit ainsi définir son Plan National d'Allocation, établissant des quotas d'émissions.

Une entreprise appartenant aux secteurs d'activité soumis à Kyoto qui ne respecterait pas ses quotas peut alors acheter des crédits de réduction, selon trois mécanismes :

- i) le commerce de droits d'émissions ("émissions trading"), qui autorise les échanges entre entreprises ;
- ii) le Mécanisme de mise en Oeuvre Conjointe, MOC (ou "Joint Implementation"), qui permet les échanges entre pays assignés au protocole ;
- iii) le Mécanisme de Développement Propre, MDP ("Clean Development Mecanism"), qui fixe un cadre d'échanges entre les entreprises des pays soumis à Kyoto et les autres, dits pays émergents.

Les réductions d'émissions que génèrent les projets MDP validés - ces derniers devant en effet recevoir un label de certification - sont revendus sous forme de crédits, appelés CERs (Certified Emission Reductions). Les entreprises les plus respectueuses en termes de CO<sub>2</sub> peuvent ainsi obtenir des CERs, échangeables ensuite sur les bourses du carbone.

Le sommet de Kyoto (1997) a permis de déterminer les réductions d'émission de CO<sub>2</sub> nécessaires pour les 175 pays développés signataires, afin de limiter l'effet de serre dans les années à venir. Un quota a dès lors été attribué à chaque État. Pour l'Europe, il s'agit de réduire les émissions de 8%. Les gouvernements ont alors dû instaurer des politiques de réduction pour chacun des secteurs d'activité soumis à Kyoto. Il s'agit par exemple de l'industrie automobile, de l'industrie du papier, etc. Deux secteurs (aviation civile et transports maritimes), forts émetteurs de CO<sub>2</sub>, avaient jusqu'à maintenant été exclus (pour cause de difficultés pratiques). Mais les choses évoluent : il a ainsi été décidé qu'en 2011, les transports aériens et maritimes devront entrer dans le marché de la compensation obligatoire dès 2012. Une extension plus large encore est annoncée pour 2013<sup>1</sup>. Faisant suite à ces mesures, un marché des quotas s'est progressivement mis en place.

### **Encadré 2. Le sommet de Kyoto à l'origine du marché carbone**

## **1.3. La compensation volontaire ou l'extension du marché carbone - volontaire (libre)**

<sup>1</sup> Cf. Chenevière C. (2009), Le marché européen des quotas de CO<sub>2</sub>, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 33, 2040.

En marge du protocole de Kyoto s'est développé un marché carbone libre, fondé sur un mécanisme de compensation volontaire des émissions de carbone : les entreprises non soumises au protocole de Kyoto mais soucieuses de leur impact climatique et/ou de leur image, les administrations ou les particuliers peuvent ainsi, aussi, obtenir des crédits de réductions d'émissions vérifiées (Verified Emission Reduction ou VERs). Il s'agit, finalement, d'une réplique du marché réglementaire, à destination du grand public. Ces crédits sont octroyés par des structures dites "de compensation" diverses, privées (entreprises à but lucratif ou associations / fondations à but non lucratif). Les projets portés par des promoteurs et générant des crédits carbone sont quant à eux de deux natures : projets de réduction du CO<sub>2</sub> d'une part et projets de compensation d'autre part, qui sont le plus souvent des projets d'énergies propres notamment tournés vers les énergies renouvelables.

La diversité de ces structures de compensation, dont les objectifs ne sont forcément les mêmes, ainsi que la nature variable des projets conduits (santé, biodiversité, préservation des ressources ...) sont autant de points qui participent à la complexité de la compensation volontaire. Devant l'ampleur et l'hétérogénéité du marché volontaire<sup>2</sup>, l'Ademe, en France, a rédigé une charte des bonnes pratiques de ce marché carbone volontaire visant à mettre à disposition une méthode de calcul, une base de données commune, ainsi qu'une méthodologie relative à l'éligibilité des projets. Il s'agit, en quelque sorte, d'une forme de « labellisation » des bonnes pratiques visant à recommander certaines structures qui rentrent dans le cadre des principes édictés par l'Ademe (ainsi l'additionnalité, la transparence, les impacts sur le développement durable ou la pérennisation des projets).

## **2. Controverse autour du marché de la compensation ou la réactualisation de la querelle des indulgences**

A l'analyse, le fonctionnement du marché de la compensation s'aligne sur la pratique ecclésiale du négoce des indulgences - ce type de traitement, multi-séculaire, presque millénaire, d'actes ayant pour socle modal la transgression d'un devoir. Ce en quoi ce marché s'avère fondé sur une religiosité "de type catholique", toutefois vivement contestée.

### **2.1. La querelle des indulgences dans sa version originale : une religiosité catholique**

La religiosité catholique dont il est question s'étaye sur une cosmologie particulière que marquent notamment, au plan ontologique, l'idée de libre-arbitre, l'idée d'égalité de responsabilité des hommes, face au bien et au mal, et face au salut, et au plan sotériologique, l'idée d'un possible rachat des péchés commis. Ce que définit la doctrine catholique de la communion des saints, qui fonde l'Eglise comme institution du salut. Doctrine notamment élaborée par Thomas d'Aquin, lequel : *i*) distingue dans le péché un élément matériel (la concupiscence) et un élément formel (la privation de la grâce) ; *ii*) distingue en conséquence, dans le sacrement de pénitence (ou de réconciliation), une peine matérielle, ou temporelle (*pena*), et une peine spirituelle (*culpa*) ; *iii*) distingue par ailleurs en la pénitence trois phases successives, respectivement de contrition (la virtualisant), de confession et d'absolution (l'actualisant), et de satisfaction (la réalisant).

Sur cette base conceptuelle, un marché de "biens du salut" s'est progressivement développé - suivant un enchaînement d'idées posant que : *i*) l'Eglise constitue un corps mystique ; *ii*) les œuvres de vertu et les mérites spirituels accumulés par chacun des fidèles, après le Christ et les saints, contribuent à créer un trésor infini de mérites et de grâces spirituelles ; *iii*) l'Eglise est en charge de la gestion de ce trésor ; *iv*) elle peut le distribuer aux fidèles, vivants ou défunts, pour alléger les

---

<sup>2</sup> Le marché carbone volontaire s'avère en effet robuste : en 2008, 123 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> s'y sont échangées, en augmentation de 86 %. D'ici à 2012, et malgré la crise économique mondiale, le taux de croissance annuel moyen du marché en volume devrait atteindre 20 % (cf. [www. Siltea.fr](http://www.Siltea.fr))

peines temporelles qu'ils ont encourues à cause de leurs péchés (par la communion des saints, les fidèles peuvent ainsi compter sur l'intercession de leurs aînés et de leurs frères) ; v) si l'absolution donnée aux pécheurs repentis enlève le péché (actualise la réconciliation), elle ne les délivre que de la perdition éternelle, pas des peines temporelles - elle ne remédie pas à tous les désordres causés par le péché commis, au fait que celui-ci, "même véniel, entraîne un attachement malsain aux créatures, qui a besoin de purification" (article 1472, p. 384) ; vi) relevé du péché, le pécheur doit donc encore le réparer - les peines temporelles constituent ainsi une satisfaction due à la justice de Dieu, qui réalise la réconciliation ; vii) en l'absence de purge ou purification ici-bas, ces peines se traduisent, dans l'au-delà, par un temps d'expiation du péché, en purgatoire ; viii) en tant que dispensatrice de la rédemption, l'Église peut offrir aux fidèles qui accomplissent certaines œuvres méritoires la rémission (plénière ou partielle) des peines temporelles dues pour les péchés ; ix) ces péchés ne sont pas nécessairement les leurs - ainsi les indulgences acquises par les vivants peuvent-elles être appliquées en faveur des morts, abrégant leur temps en purgatoire (temps proportionnel aux péchés commis) ; x) les œuvres méritoires (actes de piété et/ou de charité, tels que les pèlerinages, les abstinences et les aumônes, les prières particulières) ne sont pas nécessaires : en tant qu'elle peut distribuer le trésor accumulé des mérites et grâces spirituelles, l'Église peut vendre les indulgences. Ce qui concurrence le système ayant spontanément émergé des transactions interindividuelles, par lesquelles l'effort de satisfaction est reporté sur autrui. Les plus aisés rétribuent alors des tiers, sous une forme monétaire ou non, afin qu'ils expient à leur place leurs péchés (en effectuant pour eux les œuvres méritoires). Pour la vente des indulgences, dispensant de toute peine temporelle, un tarif est fixé, publié, indiquant précisément pour chaque péché le montant à acquitter. Autrement dit, un barème de réparations est déterminé. L'Église fait monnaie du péché.

Les compensations développées ont progressivement été interprétées comme une grâce : l'indulgence a ainsi glissé d'une logique de commutation des peines à une logique de rémission des péchés. Les fidèles pensent alors pouvoir acheter une sorte d'assurance individuelle sur l'au-delà, sinon même une garantie de salut. Et encore, l'indulgence a progressivement glissé d'une logique de réparation de mauvais comportements passés à une logique de dispense de bons comportements à venir, permettant en conséquence l'accomplissement des comportements opposés, mauvais. C'est ainsi que les "Tours de beurre", des cathédrales de Bourges et de Rouen, doivent leur appellation au fait qu'elles ont été financées par la vente des indulgences de carême (donnant droit aux fidèles les achetant de consommer des matières grasses pendant le carême)... L'achat d'indulgence incline alors à une espèce de droit ouvert à faire ce qu'on sait être le mal.

Au final, le marché ainsi constitué est devenu d'importance. Après avoir inventé, selon l'expression de Lienhard (1999, p. XXII), une espèce de "compte en banque céleste", permettant aux fidèles les "moins riches en sainteté", de bénéficier de celle des autres, l'Église s'est attachée à développer la demande. La prédication catholique n'eut ainsi de cesse de souligner auprès des laïcs leur responsabilité personnelle en matière de salut - contre toute idée de délégation (notamment de prière, confiée aux moines ou aux moniales). Tetzl, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, lança dans les pays germaniques une promesse commerciale qui marqua fortement les esprits : "*Sobald das Geld im Kasten klinget, Die Seel' aus dem Fegfeuer springt*" ("dès que dans la caisse l'argent se fait savoir (tinte), l'âme s'envole du Purgatoire").

Le protestantisme est tout entier né de la contestation de ce marché. Il s'est construit en résistance à son développement, en opposition à l'alliance (à la composition chimérique) de la grâce divine et du salut de l'âme, d'une part, avec un système de transactions commerciales et un modèle d'économie financière, d'autre part. Le texte que Luther publia en 1516, *Disputatio pro declaratione virtutis indulgentiarum*, portant sur le péché, la pénitence, l'indulgence et le purgatoire, en appelle ainsi au développement d'une religiosité plus intime et spirituelle, contre l'extériorité des bonnes œuvres, de la ferveur des pèlerinages et processions culturelles. La cosmologie protestante pose une toute autre ontologie que celle catholique, réduisant la place du libre-arbitre en pointant la double

prédestination de l'homme : prédestination au bien, d'une part ; et prédestination au mal, d'autre part. La toute-puissance de Dieu est ainsi affirmée, tandis que le rôle de l'Eglise, comme institution du salut, est nié. Payer pour rédimier ses péchés n'a ici pas de sens. L'idée d'un marchandage religieux, d'une tarification du salut, est intellectuellement contestée.

## 2.2. La querelle des indulgences dans sa version "reloaded"

### 2.2.1. Le marché de la compensation volontaire identifié – au plan émic (par les consommateurs) – comme un nouveau marché des indulgences

Les règles d'échange des eqCO2 sont soumises à une syntaxe formellement très proche de celle observée sur le marché des indulgences. Un objet du péché (le CO2) est identifié et qualifié comme "agent du mal" ; il est évalué, de sorte que l'on ait une mesure de la quantité de mal fait en une action pécheresse, et, pour compensation, une mesure de la quantité de bien à faire - ou à acquérir. Ainsi, celui qui commet le péché d'émission de CO2 peut-il, comme le note Bertrand (2009), "voir ses épreuves de la « satisfaction » soulagées par l'achat d'autres agents disponibles sur le marché, dont la valence est alors inversée et qui fonctionnent comme des indulgences en assurant à la Partie pécheresse le rachat, au sens spirituel cette fois. Ces agents, aussi abstraits que les mérites des saints, sont puisées dans un stock, dans un surplus de ces valeurs qu'une Partie particulièrement méritante a réussi à économiser ayant atteint et dépassé le taux de ses engagements. Et la rédemption de la faute peut ainsi circuler, s'inscrire dans la syntaxe des transferts, devenir un acteur éthique à part entière".

Régulièrement, la compensation carbone est identifiée comme une "*forme d'indulgence des temps modernes*"<sup>3</sup>. "*On vous offre de « compenser » vos « émissions de gaz à effet de serre » – en réalité il s'agit d'expié, de racheter, vos péchés carboniques commis contre la nouvelle déesse, Gaïa, la Terre*"<sup>4</sup>. L'organisation de ce marché rappelle typiquement "*le temps du commerce des indulgences, quand l'Eglise catholique commercialisait le pardon des fautes et le salut éternel*"<sup>5</sup>. Les analogies sont scrupuleusement notées, au plan opérationnel - par delà les analogies au plan conceptuel : "*les crédits carboniques que vous achèterez ainsi sont régis et garantis par une norme (...), comme nos indulgences d'autrefois l'étaient par le Vatican. (...) En cliquant sur « compensez ici », vous accédez au confessionnal qui vous permet d'établir la comptabilité de vos émissions de GES selon la cylindrée de votre véhicule, votre kilométrage annuel, les distances annuelles parcourues en avion – peu importe le nombre de passagers partageant la cabine et le type d'appareil. (...) Comme on vous offrait jadis des indulgences partielles et plénières, on vous offre maintenant une compensation simplement selon votre « total » ou selon un « total préventif pour le climat »*"<sup>6</sup>.

### 2.2.2. Protestation protestante

Le système ainsi développé fait l'objet de vives critiques : "*qui sera le Luther écolo du 21ème siècle ?*"<sup>7</sup>. Il est même perçu comme une régression : "*c'est véritablement le retour au moyen-âge! A l'époque, les pêcheurs allaient racheter leurs péchés auprès de l'église catholique en payant des « indulgences ». Aujourd'hui, les pollueurs vont racheter leur pollution*"<sup>8</sup>. On substitue le principe du « pollueur-payeur », qui a longtemps été à la base de nombreuses réglementations environnementales à travers le monde, par celui du « pollueur-pénitent », inspiré directement par le

<sup>3</sup> <http://www.agoravox.fr/actualites/environnement/article/calculer-vos-volumes-de-co2-15877>

<sup>4</sup> <http://lesanalystes.wordpress.com/2010/03/01/lindulgence-boreale/>

<sup>5</sup> [http://www.lemonde.fr/planete/reactions/2010/08/30/climat-la-tension-monte-au-sujet-de-millions-de-credits-carbone-bidons\\_1404229\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/reactions/2010/08/30/climat-la-tension-monte-au-sujet-de-millions-de-credits-carbone-bidons_1404229_3244.html)

<sup>6</sup> <http://lesanalystes.wordpress.com/2010/03/01/lindulgence-boreale/>

<sup>7</sup> [http://multicristo.blogspot.com/2010\\_06\\_01\\_archive.html](http://multicristo.blogspot.com/2010_06_01_archive.html)

<sup>8</sup> <http://carfree.free.fr/index.php/2010/06/25/yann-arthus-bertrand-et-lautomobile-responsable/>

système des indulgences mis en place par l'Église catholique au cours du Moyen-Âge (Jouve & Labeaumont, 2005).

C'est une autre voie qu'il faudrait, selon les contestataires de la compensation, trouver. Une voie nouvelle, modifiant radicalement les comportements : *"nous n'en sommes pas encore à un stade où il suffit de compenser confesser une partie de nos agissements. Il est nécessaire de modifier ceux-ci et ce, de façon structurelle"*<sup>9</sup>. La logique des indulgences est vivement critiquée : *"On paye le droit de polluer en bon bobo écolo, comme certains vont se repentir dans un confessionnal en faisant pénitence avec trois "je vous salue Marie" et deux "notre père" (...), avant d'aller, soulagés et lavés, recommencer à pécher"*<sup>10</sup>. Jugé comme une première historique, le système fait l'objet de contestations extrêmes : *"Jamais dans l'histoire on n'a assisté à une dérive aussi déplorable d'une question scientifique vers une doctrine puis une religion"*<sup>11</sup>.

Ce dont il s'agit, au final, est une véritable condamnation de la marchandisation du geste écologique - selon une axiomatique, implicite ou explicite dans les discours, d'incompatibilité ontologique entre les sphères de l'éthique et du monétaire, de l'économique. La domination infinie du monétaire, de l'imaginaire du "rachat" (terme où, typiquement, fusionnent ces sphères de l'éthique et de l'économique), est ainsi vivement critiquée : *"Tout est monnayable apparemment..."*. *"On a l'impression que tout peut s'arranger avec de l'argent"* ; *"payer ne fera en rien disparaître la pollution de votre avion. Vous aurez juste acheté une indulgence, un droit ahurissant de polluer, certes pas trop cher mais tellement rassurant."*

Une autre voie est proposée, suggérant un modèle qui induit des comportements radicalement différents : *"La solution? La plus dure, la plus profonde, de celles qui ne se monnayeront jamais : partez à pied au boulot et oubliez votre voiture. Non seulement vous cesserez de culpabiliser, mais surtout, vous ferez un geste pour la planète. Un geste affranchi, gratuit et difficile car il ne rapporte rien à personne. Si ce n'est à elle, la planète"*. La réduction devrait relever d'un geste préventif et non pas "réparatif" ; elle devrait relever d'un changement de mode de vie, visant à une "sobriété carbone" continue et/ou à l'adoption de technologies nouvelles, à faibles niveaux d'empreintes écologiques.

Le système des indulgences paraît d'autant plus condamnable qu'il s'avère pervers : la monétarisation du mal est effectivement conçue comme une incitation à poursuivre dans le mal. Autrement dit, l'ordre temporel est inversé : on ne paie plus pour les pollutions passées ; on paie, au final, pour celles à venir. *"Ça peut être interprété comme ça : « j'ai payé donc je peux polluer ». On marche beaucoup comme ça, je pense : « j'ai payé, donc j'ai le droit »"*. La compensation, alors, *"dédouane de tout effort"*. Elle devient le prix du non-effort, le prix de la durabilité du confort. Alors qu'elle est intellectuellement cadrée, dans sa conception originelle, par le principe juridico-économique du "pollueur-payeur", elle est finalement interprétée comme un droit du payeur à pouvoir être (ou continuer à être) pollueur : ça leur permet de *"se racheter une conduite"*<sup>12</sup> ; en compensant, *"ils déculpabilisent et ont même le sentiment de faire quelque chose d'utile"* (id.). Elle est alors qualifiée de *"manipulation visant à laisser croire que l'on peut (é)puiser et polluer d'un côté et se racheter de l'autre en plantant des arbres"*<sup>13</sup>.

Selon cette ligne interprétative, la compensation permet ainsi d'éviter tout changement de comportement. Elle s'interprète même comme une reconnaissance institutionnelle de leur légitimité, puisqu'il y a "droit à". Elle permet aux consommateurs de continuer à polluer, avec sérénité - la

<sup>9</sup> <http://hemispheregauche.agora.eu.org/2008/11/11/nouvelles-foires-aux-indulgences-verdisme-plebeen/>

<sup>10</sup> [www.legrandsoir.info/Les-stigmates-d-une-nouvelle-religion.html](http://www.legrandsoir.info/Les-stigmates-d-une-nouvelle-religion.html)

<sup>11</sup> <http://lesanalystes.wordpress.com/2010/03/01/lindulgence-boreale/>

<sup>12</sup> <http://carfree.free.fr/index.php/2010/06/25/yann-arthus-bertrand-et-lautomobile-responsable/>

<sup>13</sup> <http://zerosurdix.net/?chemin=textes/yab>

responsabilité étant reportée sur le système, qui autorise explicitement ici la pollution, et s'organise pour la gérer. *"C'est s'acheter une bonne conscience". "C'est un peu une façon de se racheter une conduite". "C'est un moyen de se déculpabiliser"*. Le système de compensation n'est ainsi pas perçu comme une solution techniquement pertinente : *"ça soulage la conscience, mais ne règle pas le problème". "Le but, c'est de plus polluer, pas de payer parce que tu pollues"*.

Plus encore, c'est l'aspect éthique (ou plus exactement non éthique) du marché de la compensation qui est dénoncé : *"payer quelqu'un pour réduire vos émissions carbone n'est pas un comportement éthique"* (Bumpus & Liverman, 2008). Reste que les promoteurs de la compensation se défendent sur cet aspect, ne prétendant pas à la moralité du système, refusant d'assimiler la compensation à une indulgence : *"L'« indulgence » induit une notion de moralité alors que la compensation traite de phénomènes physiques et financiers. Il n'y a rien de moral là-dedans."*<sup>14</sup> Ils pointent le fait que certaines émissions de carbone sont aujourd'hui de l'ordre de l'inévitable, qu'il n'est pas possible de s'extraire de la dépendance au pétrole du jour au lendemain : *"Le montant que vous déboursez pour les émissions de votre vol vous permet de contribuer réellement à compenser une quantité d'émission équivalente à celle produite. Vous signalez clairement aux investisseurs l'importance que vous accordez au développement des énergies renouvelables et propres. (...) La compensation n'est pas une forme d'indulgence, c'est une nécessité. Un pas indispensable vers un équilibre durable dans l'atmosphère"*<sup>15</sup>.

Au total, pour tous – promoteurs comme détracteurs de la compensation -, ce qui compte finalement est la protection de la planète. Le même objectif est poursuivi. Ce qui les réunit, toujours, malgré la querelle identifiée, est la nécessité impérieuse et rapide d'une approche écocentrée du développement économique : *"Il serait possible avec une certaine somme d'argent de se racheter de ses péchés environnementaux (...). L'objectif de myclimate est de protéger le climat et non pas la mauvaise conscience de nos clients. (...) Même avec un style de vie conscient et exemplaire sur le plan écologique, certaines émissions de CO2 sont de nos jours inévitables. Myclimate soutient volontiers ses clients désireux d'assumer volontairement la responsabilité de ces émissions (restantes)"*<sup>16</sup>.

### **3. De la Terre .... à la Terre-mère**

Dans l'approche écocentrée dominante aujourd'hui, la rhétorique religieuse utilisée témoigne de la force et de la profondeur du phénomène : ce dont il s'agit ici est une religiosité instituante "de type néo-paganisme", au sein de laquelle la Terre change de statut.

#### **3.1. Le déploiement d'une cosmologie animiste**

A la religiosité instituante "de type néo-paganisme" est liée une cosmologie déclinant :

- i) au plan ontologique, l'idée que le monde vit, qu'il est un organisme vivant, et l'idée que l'homme et le monde sont dans une relation systémique ;*
- ii) au plan étioologique, l'idée que l'homme est ce par quoi le mal survient dans le monde - au travers ses activités de production et de consommation ;*
- iii) au plan sotériologique, finalement, l'idée plus altermondialiste (sinon même, antimondialiste) qu'il faut relocaliser l'économie, privilégier les logiques de circuits courts, géographiquement, pour minimiser l'empreinte écologique de l'homme sur le monde.*

Ainsi, quant à *i)* on assiste au développement de représentations animistes, plus ou moins diffuses, plus ou moins confuses, sublimant la Terre en Terre-mère. Le lien entre l'homme et le monde est

---

<sup>14</sup> <http://www.terra-economica.info/Pour-ou-contre-la-compensation>

<sup>15</sup> <http://www.greenseat.nl/ShowContent.aspx?page=FAQ+CO2+compensatie&lang=FR>

<sup>16</sup> <http://www.myclimate.org/fr/siteweb/faq.html>



pensé en termes systémiques et mystiques (et mystiques, parce que systémiques) : "*la Terre forme avec l'Humanité une entité unique, complexe et sacrée*"<sup>17</sup>. Plus précisément, ce lien entre l'homme et le monde est pensé en termes génésiques. Soit encore, le lien entre l'homme et le monde est de dépendance, d'interdépendance. "*L'homme appartient à la Terre. Cette appartenance crée des liens. Si la terre souffre, l'homme entre en souffrance*"<sup>18</sup>. Dans les textes les plus mystiques, cette idée de souffrance de la Terre n'est aucunement métaphorique. La Terre vit ; elle a une âme, une conscience ; elle agit, elle réagit aux violences qui lui sont faites. "*La Terre est une entité vivante. (...) Si on regarde la Terre avec les yeux de l'âme, on constate qu'elle souffre. Les rationalistes diront et penseront qu'il y a toujours eu des catastrophes, que ce qui se passe actuellement est dans l'ordre des choses. Certes, mais (...) en lecture symbolique, la Terre se défend : l'océan refoule les hommes vers l'intérieur des terres, les pluies diluviennes et les tempêtes chassent les pollutions. La Terre se purifie*". Ces idées s'ancrent notablement, pour leur légitimation scientifique, dans le modèle Gaïa, qui pense la Terre comme un système auto-régulateur (Lovelock, 1999) - les utilisations les plus mystiques de cette théorie écologique interprétant l'idée d'homéostasie en termes de processus intentionnels.

Quant à *ii*) l'homme est affirmé responsable et coupable des problèmes écologiques. "*Notre terre est en train de tomber malade, une maladie en train de devenir incurable ! Seul coupable, l'homme*"<sup>19</sup>. Responsabilité, culpabilité, qui sont vécues sur un mode particulier, en conséquence du caractère sacré qu'acquiert aujourd'hui la Terre. C'est, ainsi, au développement d'un sentiment de pécher que l'on assiste - passant "*des offenses faites à notre Père qui êtes aux cieux aux meurtrissures infligées à notre mère la terre*" (Bertrand, 2009). Alors, les fautes dans la grammaire du bien et du mal écologiques ne sont pas vécues comme des erreurs, mais comme des péchés. "*Les Juifs orthodoxes se demandent avec angoisse "Ce produit est-il cachère ?"; les musulmans pratiquants "Est-il halal ?" Le simple agnostique était privé de ces joies simples. Aujourd'hui il peut s'interroger "Est-il éco-responsable ?" Mieux, le bigot, privé de raisons de condamner son prochain pour de saintes raisons depuis que la religion catholique a dépéri, se sent revivre*"<sup>20</sup>.

Quant à *iii*), le déploiement d'une telle cosmologie promet, finalement, la relocalisation de l'économie. Ce qui n'est pas sans conséquence sur l'évolution du développement durable, fortement perturbé, et ce, soit au plan, général, du concept même ; soit au plan, local, de certains de ces mouvements composants, comme le commerce équitable ou les filières de production bio<sup>21</sup>.

### 3.2. Implications phénoménologiques et axiologiques

Ces premières idées ont plusieurs implications, notamment : *i*) phénoménologiques, avec une nouvelle lecture méréologique des rapports entre les parties et le tout ; *ii*) axiologiques, avec le déplacement d'une éthique anthropocentrée vers une éthique écocentrée.

Ainsi, quant à *i*) dans le prolongement de la théorie du chaos - et de "l'effet papillon", rapidement folklorisé, dérivant actuellement en doxa (Robert-Demontrond, 2005) -, on assiste à une nouvelle interprétation méréologique des rapports entre local et global, pointant la sensibilité du "tout" (de la planète entière) aux comportements des parties, jusqu'aux plus infinitésimales : les particuliers, les individus, particules élémentaires du système. "L'effet papillon - petits gestes, grands effets pour une croissance durable", titre ainsi de Bayser (2011)<sup>22</sup>, tandis que Bénabar (2008), dans un "hit

<sup>17</sup> [www.chretiente.info/201004173800/journee-internationale-de-la-terre-mere-lonu-marquera-le-22-avril-la-fete-du-pantheisme-neomarxiste/](http://www.chretiente.info/201004173800/journee-internationale-de-la-terre-mere-lonu-marquera-le-22-avril-la-fete-du-pantheisme-neomarxiste/)

<sup>18</sup> [www.lequadrant.com/catastophe.html](http://www.lequadrant.com/catastophe.html)

<sup>19</sup> <http://laterre-mere.blogspot.com/>

<sup>20</sup> 08 décembre 2010, <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2010/12/08/alcoologique-comment-boire-alcoolise-mais-ecolo-mother-jones/>

<sup>21</sup> Cet aspect sera développé dans un point suivant.

<sup>22</sup> Cf. Bayser X., *L'effet papillon. A petites causes grands effets*, Etude (broché), mars 2011.

pédagogique"<sup>23</sup>, note à l'intention du grand public : "c'est très loin la couche d'ozone, mais c'est d'ici qu'on la perce. C'est l'effet papillon : petite cause, grande conséquence (...) petite chose, dégât immense"... Dans cette doxa, les individus sont responsabilisés : chacun à son niveau, chacun à son échelle : "*les gestes les plus simples suffisent à changer de grandes choses*"<sup>24</sup>. Les actions les plus banales, logées dans le quotidien, sont ainsi requalifiées : d'insignifiantes, elles deviennent fondamentales, causales des problèmes écologiques les plus importants. "*Nous avons tous le pouvoir et le devoir de lutter contre ces phénomènes en modifiant dès aujourd'hui nos comportements. Pour préserver le climat et limiter les émissions de gaz à effet de serre, chaque geste compte*"<sup>25</sup>. Le péché se love dans des micro-gestes. "Le péché ça se joue dans le minuscule (...) Ça se passe dans la vie intime (personne ne peut voir et savoir), c'est un manquement modeste (qui n'est grave que par sa répétition au plan personnel et par sa généralisation au plan social) dont on n'a finalement aucune preuve immédiate de la nocivité" (Bertrand, 2009).

Quant à *ii*) le monde est promu digne de considération morale pour lui-même ; il est détenteur de droits obligeant l'humanité (avec le risque de susciter un rival, dans l'accès aux "droits-créance"). "Terre Mère" : association dont l'ambition "*est d'aider l'homme à retrouver un véritable respect pour chaque être vivant. Ainsi par sa prise de conscience individuelle, il peut contribuer à la véritable écologie globale. C'est pourquoi Terre Mère est engagée dans la diffusion de la Déclaration Universelle des Droits de la Terre. L'engagement de chacun contribue au bien de tous*"<sup>26</sup>. "*Il faut reconnaître et respecter les Droits de la Mère Terre*" (ibid.).

### 3.3. Implications pratiques et économiques

Au plan pratique et économique, l'émergence de cette nouvelle cosmologie a des implications fortes. Une nouvelle demande – de proximité – apparaît ainsi, qui trouve, de plus en plus, une réponse du côté de l'offre. Côté demande, la notion de « consommateur – citoyen » à l'honneur dans les pays développés depuis les années 90 traduit l'inquiétude et la prise de conscience récente, chez les consommateurs, des effets véritablement dangereux de la mondialisation, pour eux-mêmes<sup>27</sup>. La montée en puissance du bio est révélatrice de cette « nouvelle » demande, encore marginale mais en croissance. Tout comme la consommation de produits alimentaires dans le cadre de circuits géographiquement courts (vente directe à la ferme, paniers solidaires, AMAP, etc.). Dans le domaine industriel, l'amélioration de l'information à destination du consommateur, comme le projet d'étiquetage carbone en France (2011) devrait encore accélérer ce mouvement. Un accroissement de la préférence des consommateurs pour la proximité peut aujourd'hui être anticipé, à la fois selon des critères sociaux et environnementaux. La qualité sociale ou sociétale des biens intervient désormais de plus en plus comme un nouvel élément différenciateur (Cardebat, Cassagnard 2009, 2010). Dès lors, une telle modification des préférences des consommateurs devrait avoir une forte incidence sur le choix de localisation des entreprises (Carbelat et Masson, 2010). Côté offre, deux phénomènes sont donc notables. Le premier, dans le domaine alimentaire, est l'apparition de nouveaux marchés correspondant à une économie de proximité, solidaire, comme en témoigne l'évolution du commerce équitable (cf. encadré 3). Le second, dans le domaine industriel, peut se résumer par le frein qui est mis, ces derniers temps, au phénomène des délocalisations et le retour à des productions privilégiant les distances courtes. L'application même du concept de développement durable, telle qu'elle se déroule actuellement, vient encore renforcer ce phénomène en transférant les coûts générés par cette dispersion des activités économiques de la

<sup>23</sup> Cf. "L'effet papillon", extrait de l'album "Infréquentable", 2008.

<sup>24</sup> [www.entreprendre-bricolage.com/ecobricolage.html](http://www.entreprendre-bricolage.com/ecobricolage.html)

<sup>25</sup> [www.teletra.net/](http://www.teletra.net/)

<sup>26</sup> [www.terre-mere.org](http://www.terre-mere.org)

<sup>27</sup> Ainsi, dès 1999, 60% des américains estiment que la mondialisation ne prend pas assez en compte ni l'environnement ni les travailleurs américains (Canel-Depitre, 2000).

société dans son ensemble, vers les acteurs qui en sont responsables (selon le principe très en vogue du pollueur-payeur<sup>28</sup>).

Partant du principe que le développement économique doit générer un minimum d'externalités négatives au plan social comme au plan environnemental, la logique du développement durable joue donc un rôle fort dans ce phénomène de relocalisation de l'économie, en agissant à la fois sur les coûts de transport (aspect offre) et sur les préférences des consommateurs (aspect demande). Ce qui, finalement, ralentit le volet "développement" propre au concept de développement durable. Le commerce équitable – et ses évolutions – illustre parfaitement ce phénomène (cf. encadré 3).

Préserver la dignité et préserver les producteurs de la pauvreté, leur garantir un prix minimum et des avances de paiement et surtout, assurer plus grande transparence possible sur la formation du prix des produits, en rendant publique la part revenant à chaque opérateur, tels sont les objectifs du commerce équitable (Robert-Demontrond, Joyeau, 2005). Les circuits de distribution sont alors volontairement plus courts que ceux traditionnels, limitant donc le plus possible les intermédiaires, le surcoût à l'achat ne se retrouve que pour partie dans le prix finalement payé par les consommateurs, motivés par des principes de solidarité. En cela, le commerce équitable s'inscrit typiquement dans le programme de l'Agenda 21, qui pose très explicitement que le développement durable peut être accéléré par une coopération internationale basée sur "un système commercial multilatéral ouvert, équitable, sûr, non discriminatoire, prévisible, compatible avec les objectifs du développement durable, et conduisant à une répartition optimale de la production mondiale selon les principes de l'avantage comparatif"<sup>29</sup>.

Pourtant, depuis quelque temps, le commerce équitable connaît lui aussi des évolutions. Même s'il a toujours pour finalité première de "faire le bien", à travers un autre système commercial que celui conventionnel - et ce, en responsabilisant les consommateurs, en les sensibilisant à la question des conséquences de leurs choix de consommation - les idées se brouillent depuis quelque temps, ses frontières se floutent de plus en plus, l'appellation devenant ainsi un praxème (Robert-Demontrond, Joyeau 2007a, 2007b). A la croisée de différents discours, tenus par les consommateurs et les divers acteurs de la filière, l'expression se charge d'ambiguïtés - son contenu sémantique s'avère ainsi des plus variables. Discours dont la variété est de plus en plus conflictuelle, entre ceux où les revendications politiques originelles s'estompent, et ceux où elles sont au contraire exacerbées ; ceux pleinement engagés dans la logique marchande, participant à l'essor de transactions plus justes que celles du système conventionnel, contre ceux appelant à la décroissance ; ceux bornant le commerce équitable aux relations Nord-Sud, contre ceux insistant sur le commerce Nord-Nord.

Un nouveau pôle émerge, orienté "décroissance", et constitué par une coalition d'acteurs plus antimondialistes qu'altermondialistes qui contestent les orientations stratégiques historiques du commerce équitable et refusent de s'arrimer aux acteurs conventionnels et à leur logique de développement économique, y compris sous l'étiquette "durable". Alors que le commerce équitable, au sens classique, promeut le développement de circuits logistiquement courts (comportant peu d'intermédiaires), la décroissance soutenable ainsi décrite privilégie les circuits géographiquement courts (Gosseries, 2003).

### **Encadré 3. Illustration du mouvement de relocalisation : le cas du commerce équitable**

#### **3.4. Identification (émic) du caractère religieux de cette cosmologie**

Au total, l'homme n'est aucunement ici "comme maître et possesseur" du monde, de la nature ; la relation entre l'homme et le monde n'est pas pensée en terme de propriété, induisant un questionnement du "pouvoir faire", mais est pensée en terme de fragilité, de mutuelle vulnérabilité et, finalement, en terme de piété et de sacré - induisant des préoccupations de "devoir faire" et de

<sup>28</sup> Ainsi la mise en place de la taxe carbone en France, le marché carbone européen, les projets de lois américaines sur les quotas d'émission, etc.

<sup>29</sup> Extrait de l'Agenda 21, section 1, chapitre 2.

"devoir ne pas faire". Dans ce cadre conceptuel, une problématique sotériologique s'impose tout particulièrement, liée à l'angoisse des changements climatiques : celle des "émissions carbone", qu'il s'agit de minimiser (cf. infra, en encadré 3). La tonalité religieuse des discours est très forte : *"nul besoin d'un doctorat en philosophie du langage pour pressentir que le terme "carbone" va évoquer dans l'imagination populaire, dans la conscience collective, la punition, la pollution, la culpabilité, l'opprobre sociale, en bref le Péché"*<sup>30</sup>. Le caractère anthropique du changement climatique est interprété comme un "dogme"<sup>31</sup> ; *"le premier article de foi d'une nouvelle "religion séculière mondiale" (...) les grands apôtres de ce nouvel évangile (...) prophétisant un scénario d'apocalypse avec la fonte des calottes glaciaires, la montée du niveau des océans et l'apparition de tempêtes et de divers fléaux qui dévasteront notre planète"*<sup>32</sup>. Régulièrement, les mêmes interprétations courent dans les discours, qui énoncent/dénoncent l'écologie comme une *"nouvelle religion (...) avec la promesse de l'enfer sur terre sous forme d'un réchauffement climatique (...) et les commandements : tu ne rejetteras point de CO2, ton économie sera durable (pour des siècles et des siècles)"*<sup>33</sup>. *"Notre atmosphère qui est aux cieux, pardonnez-nous nos offenses de carbone"*<sup>34</sup>. Régulièrement, la communication écologique est interprétée telle que s'inscrivant dans une logique de "prêche", relevant d'un discours *"de théologien"*<sup>35</sup>. Régulièrement, les comportements des militants, sont traduits comme des actes de *"missionnaire vert allant enseigner toutes les nations"*<sup>36</sup>, y portant un *"catéchisme vert"*<sup>37</sup>. *"Vrai, à les écouter, on croit des fois entendre Dieu lui-même !"*<sup>38</sup>.

Cette religiosité perçue induit une réactance : *"C'est un dogme religieux - l'homme est forcément coupable - et le doute scientifique est interdit. Effarant"*<sup>39</sup>. *"Le dogme ne saurait être remis en question ! L'homme est coupable, il doit se prosterner devant les prophètes (...) et se flageller pour faire ainsi souffrir la Terre !"*<sup>40</sup>. Et de conclure : *"il ne faut pas déifier la Terre et considérer ses habitants comme des prédateurs ou pire, des pécheurs contre Gaïa"*<sup>41</sup>.

## Conclusion

Sous différentes formes, plutôt locales – comme dans le cas du commerce équitable – ou plutôt globales – autour du concept même –, le développement durable est tiraillé, depuis ses origines, par des attracteurs religieux qui lui confèrent une dynamique d'évolution permanente. Relevant originellement essentiellement d'une approche écocentrée, ce sont d'abord des bassins d'attraction d'orientation chrétienne qui replacent au cœur du développement durable des préoccupations plus humanistes, donnant au modèle un caractère sociocentré. Depuis quelques années cependant, c'est une religiosité instituante de type néo-paganisme qui l'amène, à nouveau, à revenir vers une approche avant tout écologique, écocentrée. La protection et la sauvegarde de la Terre deviennent la priorité : ce faisant, la préservation des ressources pour l'homme du futur devient prioritaire sur le développement de l'homme d'aujourd'hui. Mais derrière l'application opérationnelle de cette logique, ce sont deux religions instituées qui s'affrontent actuellement : un attracteur de type protestant vient s'opposer à un autre, de type catholique, ce dernier se trouvant accusé de mettre en place une logique de "rachat des péchés", à travers le système de compensation. Pourtant, tous ces

<sup>30</sup> [www.liberterre.fr/gaiasophia/gaia-climats/generaux/carbonemonamour.html](http://www.liberterre.fr/gaiasophia/gaia-climats/generaux/carbonemonamour.html)

<sup>31</sup> <http://lesanalystes.wordpress.com/2010/03/01/lindulgence-boreale/>

<sup>32</sup> <http://www.courrierinternational.com/article/2009/07/02/sceptique-par-principe>

<sup>33</sup> <http://lesanalystes.wordpress.com/2010/03/01/lindulgence-boreale/>

<sup>34</sup> [www.liberterre.fr/gaiasophia/gaia-climats/generaux/carbonemonamour.html](http://www.liberterre.fr/gaiasophia/gaia-climats/generaux/carbonemonamour.html)

<sup>35</sup> <http://lesanalystes.wordpress.com/2010/03/01/lindulgence-boreale/>

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> [www.rue89.com/2009/07/21/home-le-retour-de-la-pensee-unique-facon-vive-la-crise?page=6#comment-973935](http://www.rue89.com/2009/07/21/home-le-retour-de-la-pensee-unique-facon-vive-la-crise?page=6#comment-973935)

<sup>38</sup> [www.lepoint.fr/actu-science/climat-defiance-a-l-academie-des-sciences-22-09-2010-1239662\\_59.php](http://www.lepoint.fr/actu-science/climat-defiance-a-l-academie-des-sciences-22-09-2010-1239662_59.php)

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> <http://lesanalystes.wordpress.com/2010/03/01/lindulgence-boreale/>

projets ont une finalité commune, celle de faire le bien. Tous poursuivent une finalité éthique, morale. Les modalités diffèrent cependant, avec des visions du bien variées et des horizons temporels plus ou moins élargis. Or, parce qu'ils relèvent de religiosités instituées ou institutantes, la mise en œuvre de ces projets soulève, à chaque fois, des phénomènes de réactance. Ce sont même parfois de véritables guerres de religions qui resurgissent dans cette dynamique du développement durable. Pourtant, ces religiosités agissent comme de véritables attracteurs : le développement durable, y compris dans ses modalités opérationnelles, ne peut complètement s'en détacher<sup>42</sup>. Au final, ce qu'il faut espérer, pour la réussite du projet éthique du développement durable, est que la montée en puissance de cette religiosité ne s'avère pas contre-productive, en sclérosant les débats.

## Bibliographie

- Allègre C. (1990), *Economiser la Planète*, Paris, Fayard.
- Bayon R., Hawn A., Hamilton K. (eds) (2007), *Voluntary carbon markets: An international business guide to what they are and how they work*, London, Earthscan.
- Bertrand D. (2009), La narrativisation de la conscience morale, *Nouveaux Actes Sémiotiques*, <http://revues.unilim.fr/nas/document.php?id=2998>
- Brundtland G. H. (1987), *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement? Montréal, Editions du Fleuve.
- Bumpus A., Liverman D. (2008), Accumulation by decarbonisation and the governance of carbon offsets, *Economic Geography*, 84(2), pp 127-55.
- Canel-Depitre B. (2000), Développement durable et comportement citoyen du consommateur, *Actes du 1<sup>er</sup> Congrès international des tendances du marketing*, Venise.
- Carbelat J. M., Masson A. (2010), Que change le développement durable à la localisation des activités ?, *Innovations*, n°33.
- Cardebat J. M., Cassagnard P. (2009), Différenciation des biens par l'éthique : une analyse dans un duopole Nord-Sud, *Revue d'économie politique*, 120–2.
- Cardebat J. M., Cassagnard P. (2010), North/South trade and supervision of the social quality of goods from the South, *Review of International Economics*, 18-1.
- Gosseries A. (2003), Qu'est-ce qu'un consommateur juste ?, communication, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique, février.
- Jouve B., Labeaumont C. (2005), Luther contre le protocole de Kyoto ou le retour des « indulgences », *Espaces Temps.net*, Actuel, 08.05.2005, <http://espacestems.net/document1335.html>
- Lienhard M. (1999), in Luther, *Œuvres*, T. 1, Paris, Gallimard.
- Lovelock J. (1999), *La Terre est un être vivant, l'hypothèse Gaïa*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1999, 192 p.
- Robert-Demontrond P. (2005), *L'importation de concepts*, Rennes, Apogée.
- Robert-Demontrond P., Joyeau A. (2005), Du commerce équitable au commerce éthique : principes et enjeux d'une extension des règles de justice sociale, *Communication et Organisation*, n°26, février 2005
- Robert-Demontrond P., Joyeau A. (2007a), De la polyphonie à la cacophonie : voix des voies du commerce équitable, *Management & Avenir*, n°13.
- Robert-Demontrond P., Joyeau A. (2007b), "Le label "commerce équitable" comme praxème : diversité des acteurs, diversification des significations", *Revue de l'Organisation Responsable*, vol. 2, n°2, juillet 2007, pp 54-69.
- Rymarski C. (2007), Le développement durable est d'abord un problème, *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, n°6, mars. pp 261-276.

---

<sup>42</sup> Pour illustration, le cas du premier fonds du premier fonds éthique français, dont Sœur Nicole Reille est l'instigatrice, est typique. Egalement à l'origine de la première association consacrée au sujet, « Ethique et Investissement » compte 156 adhérents dont 76 congrégations religieuses et 80 laïques, visant à devenir un lieu reconnu de formation et de débat sur les thématiques de l'investissement responsable.

